

**FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE  
AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE - SESSION 2020/2021**

→ Fiche d'inscription à envoyer au plus tard le 09 octobre 2020 à :

Rectorat de l'académie de Nice  
Département des examens et concours (DEC) - Service des concours - bureau 101  
53 avenue Cap de Croix - 06181 NICE cedex 2  
(cachet de la poste faisant foi)

→ Modalités et date d'envoi du rapport d'activité précisées ultérieurement :  
[certifications@ac-nice.fr](mailto:certifications@ac-nice.fr)

(de préférence depuis votre adresse académique)

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

- être obligatoirement personnel enseignant de l'académie de NICE du second degré ou conseiller principal d'éducation, titulaire ou en contrat à durée indéterminée.
- justifier d'au moins **5 ans** de services effectifs d'enseignement (titulaire ou non-titulaire) dans un établissement du second degré, l'ancienneté de service étant appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen.

**EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

Elle consiste en un entretien avec un jury et s'appuie sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique). L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

**DOSSIER ADMINISTRATIF**

**Texte de référence** : Décret 2015-885 du 20 juillet 2015 ; Arrêté du 20 juillet 2015 sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur academique ; Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015.

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Nom patronymique : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse postale personnelle : .....

Téléphone portable : .....

Mail académique : ..... @ac-nice.fr

Corps et grade : ..... Discipline : .....

Etablissement d'affectation - Ville : .....

Etablissement de rattachement (pour les T.Z.R) : .....

Nombre d'années d'enseignement effectif au 31/12/2021 : .....

Le dossier d'admissibilité est à renvoyer avant le **modalités et date limite d'envoi précisées ultérieurement**, cachet de la poste faisant foi (tout dossier non parvenu à cette date annulera l'inscription à l'examen) :

Un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes)

Une photocopie des deux derniers rapports d'évaluation à inclure dans le rapport d'activité en supplément des 5 pages (administrative et pédagogique)

Précisions : les clefs USB ne sont pas acceptées ; Il n'y a aucune règle quant à la présentation du dossier ; les documents doivent être envoyés sous format pdf uniquement.